



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**  
**Rapport à l'appui du projet de budget pour l'exercice 2011**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

**Préambule**

Le Conseil communal a l'avantage de vous présenter son projet de budget pour l'année 2011. Celui-ci a été élaboré en tenant compte des données connues à ce jour, des expériences des années précédentes et de ce qui pourrait raisonnablement être envisagé. Il reste bien entendu une part d'impondérables difficilement contrôlables, mais dont l'incidence ne devrait pas modifier fondamentalement nos prévisions.

Ce projet de budget étant le premier élaboré en collaboration avec notre nouvelle comptable, il a été l'occasion pour le Conseil communal de parcourir chaque poste en détail et de réfléchir au fonctionnement de chaque compte. Cela a amené certains changements qui vous seront décrits aux pages suivantes et qui apportent, selon nous, une plus grande clarté et transparence, sans pour autant modifier le résultat final.

Le parcours des différents chapitres, ci-après, vous renseignera en détail sur la composition du projet de budget 2011 :

**0. Administration**

***Conseil communal***

Durant l'exercice 2010, les Conseillers communaux se sont chargés d'importants dossiers se poursuivant également sur l'exercice 2011, dont :

- L'aménagement du quartier des Prises et la vente de ses parcelles
- La création de la nouvelle déchetterie
- La mise en place d'actions sportives régulières
- Le suivi du dossier RUN
- Le suivi du dossier éolien
- Diverses collaborations et contacts réguliers avec les communes avoisinantes
- La maintenance du réseau de bornes hydrantes
- La maintenance et l'amélioration du réseau d'eau
- La maintenance et l'amélioration des sources des Combes-Dernier
- La maintenance et l'amélioration de l'éclairage public
- La collaboration en matière d'école secondaire avec La Chaux-de-Fonds
- La régionalisation de l'école imposée par HarmoS

De nouveaux dossiers occuperont également le Conseil communal, dont notamment :

- L'étude de la continuité de la viabilisation du quartier des Prises
- La mise en place de la fête de l'eau afin de commémorer l'arrivée de l'eau au village des Ponts-de-Martel, il y a 100 ans

### ***Administration communale***

Son fonctionnement général donne entière satisfaction au Conseil communal et la collaboration entre les membres de l'administration et les Conseillers communaux se déroule bien. Il en va de même avec les relations entre l'administration communale et la population, qui se veulent saines et réactives.

Le montant des traitements de l'administration communale a été revu à la baisse par rapport au budget précédent. Cela s'explique par le changement de comptable et par le fait qu'une seule apprenante sera formée par les employés de l'administration communale en 2011.

Etant donné que la masse salariale baisse, on aurait pu s'attendre à une diminution des cotisations à la caisse de pensions, ce qui n'est pas le cas. Cela s'explique par l'augmentation de salaire en 2011 de l'administrateur communal et de la comptable, ce qui génère des ajustements. Le montant figurant dans les comptes 2009 est moins important du fait que l'ancien comptable n'était plus soumis à la caisse de pensions.

Etant donné que le bureau communal sera raccordé au réseau de chauffage à distance début 2011, le Conseil communal a prévu une légère augmentation des frais de chauffage, tenant compte des expériences passées.

## **1. Sécurité publique**

### ***Justice, divers***

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, les passeports ne peuvent plus être commandés auprès des administrations communales neuchâtelaises. Effectivement, les citoyens désirant cette pièce d'identité sont obligés de se rendre à l'office de la population à Neuchâtel, puisque ce service est le seul équipé pour récolter les données biométriques de chacun. Cette situation influence les comptes « Passeports, cartes d'identité » et « Emoluments Police des habitants ».

Au niveau des consultations juridiques en cours, l'avocat défendant les intérêts de la commune des Ponts-de-Martel dans l'affaire du forage inachevé aux Combes-Dernier n'a souhaité aucun paiement pour l'instant, malgré la demande du Conseil communal. En prévision de cette dépense, le Conseil communal a augmenté le montant figurant au poste « Consultations juridiques ».

## ***Compagnie des sapeurs-pompiers***

Tout comme le bureau communal, le hangar des pompiers sera lui aussi raccordé au réseau de chauffage à distance. Le Conseil communal estime cependant que les frais de fonctionnement seront moins élevés qu'actuellement, car la chaudière en place est une catastrophe au niveau de la déperdition de chaleur. De plus, les prévisions du Conseil communal ont été confirmées par l'ingénieur mandaté par la société de chauffage à distance.

## **2. Enseignement**

### ***Ecole enfantine***

Le Conseil communal a diminué le montant alloué aux traitements du personnel, car la personne effectuant le plus souvent les nettoyages de l'école enfantine est au bénéfice d'un contrat d'insertion professionnel, dont les frais ne sont pas supportés par la commune des Ponts-de-Martel.

A contrario, les traitements du corps enseignant augmentent sensiblement en 2011, car outre la haute-paie automatique 2011, les enseignantes reçoivent également la haute-paie qui avait été bloquée en 2010 par l'Etat.

### ***Ecole primaire***

Les traitements du corps enseignant sont en nette diminution car un professeur prendra sa retraite en 2011 et les effectifs sont en baisse. De ce fait, une classe sera supprimée et l'enseignant précité ne sera pas remplacé.

Au niveau des frais de chauffage prévus en 2011, ils sont inférieurs au budget 2010 simplement du fait qu'il y a moins d'élèves en primaire qu'auparavant et que ces frais sont répartis en fonction du nombre d'élèves primaire/secondaire.

### ***Ecole secondaire***

Comme le Conseil communal vous l'a annoncé en préambule, le fonctionnement de certains comptes, voire de certains chapitres, a été entièrement revu. Les changements les plus visibles se situent au niveau de l'école secondaire. Ceci est également dû à la nouvelle collaboration à ce niveau entre les communes des Ponts-de-Martel et de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal souhaite une transparence totale au niveau des différents charges et revenus de ce chapitre, ce qui se traduit par la création de plusieurs nouveaux comptes.

D'une manière générale, la commune des Ponts-de-Martel facturera à la commune de La Chaux-de-Fonds les frais liés au collège. Inversement, la commune de La Chaux-de-Fonds facturera à la commune des Ponts-de-Martel une contribution annuelle. Cette dernière correspond au prix coûtant par élève de l'enseignement secondaire de La Chaux-de-Fonds, après déduction de toutes recettes et subventions, multiplié par le nombre d'élèves domiciliés aux Ponts-de-Martel.

### **3. Culture – Loisirs - Sports**

#### ***Sport - Activités générales***

Le Conseil communal a diminué le montant figurant au compte relatif aux frais de chauffage du Centre polyvalent du Bugnon. Effectivement, diverses modifications ont été apportées aux installations techniques qui devraient permettre une sensible économie d'énergie nécessaire au chauffage de ces locaux.

#### ***Eglise – Paroisse protestante***

Un autre résultat de l'analyse détaillée des comptes menée par le Conseil communal se situe au niveau du chauffage du Temple. Auparavant, le Temple était chauffé par le biais d'un système électrique et les frais de chauffage étaient noyés dans le compte « Electricité ». Par souci de transparence et en prévision du raccordement de ce bâtiment au réseau de chauffage à distance, un compte dédié au chauffage des locaux uniquement a été créé.

### **4. Santé**

Le poste relatif à la médecine scolaire est en diminution par rapport aux exercices précédents car il ne concerne plus les élèves de l'école secondaire.

Effectivement, les frais liés à la médecine scolaire des enfants de l'école secondaire seront facturés par la commune de La Chaux-de-Fonds à la commune des Ponts-de-Martel au travers de l'écolage. Ce fonctionnement s'applique identiquement aux frais liés aux soins dentaires.

Les frais liés au contrôle de la qualité de l'eau potable ont été déplacés du chapitre « Santé » vers le service des eaux, compte 700.318.52, ce qui paraissait plus logique au Conseil communal.

### **5. Prévoyance sociale**

#### ***Structure d'accueil de la petite enfance***

Le Conseil communal est convaincu qu'un village sans crèche est nettement moins intéressant pour une famille cherchant à s'établir qu'une commune possédant une telle structure d'accueil.

C'est pourquoi il a soutenu les responsables de la nouvelle crèche afin que ce service perdure aux Ponts-de-Martel.

La nouvelle structure propose désormais 15 places contre 8 auparavant. Les instances cantonales concernées ont été intransigeantes sur le respect des lois en vigueur en matière d'accueil de la petite enfance, ce qui a également un coût. Il est à noter que les services cantonaux étaient beaucoup plus souples avec l'application de ces mêmes règles par l'ancienne structure et ce changement a été l'occasion pour l'Etat de gommer une exception.

Ces différents éléments expliquent la forte augmentation de la subvention communale par rapport aux exercices précédents.

Le Conseil communal tient encore à préciser que la commune doit participer au même titre aux frais de garde des enfants ponliers placés dans des crèches d'autres communes.

## **6. Trafic**

### ***Routes communales***

Seul un employé communal n'a pas encore atteint le plafond salarial prévu dans les contrats d'engagement. En 2011, il bénéficiera d'une augmentation de salaire en lien avec de nouvelles responsabilités que le Conseil communal lui a confiées. Cela influence directement les postes liés aux traitements et aux charges sociales, tels que « Traitements du personnel d'entretien », « Cotisations caisse de pensions », « Cotisations AVS-AC, part employés », etc...

La commune des Ponts-de-Martel forme désormais une personne au métier d' « Agent d'exploitation ». S'agissant d'une nouveauté, il en découle la création d'un compte « Autres charges du personnel » accueillant par exemple les frais liés au matériel scolaire de l'apprenant.

Les employés communaux sont désormais équipés à satisfaction de machines diverses telles qu'une souffleuse, une débroussailleuse, ou autre. C'est pourquoi le Conseil communal a diminué pour 2011 le compte « Achat du matériel et machines » par rapport à l'exercice précédent.

Votre autorité a accepté dernièrement un crédit permettant le changement du véhicule communal. Ce remplacement influencera directement le compte « Fournitures pour véhicules » (alimenté principalement par les achats de carburant) du fait de sa consommation beaucoup plus raisonnable. Le Conseil communal a toutefois conservé, par prudence, le même montant à ce poste que l'exercice précédent.

Ce nouveau véhicule nécessitera bien évidemment bien moins d'entretien que son prédécesseur. C'est pourquoi le montant prévu pour l'entretien des véhicules a été diminué de la sorte.

Au niveau des frais de déneigement, bien que les quantités de précipitations soient difficilement prévisibles, le Conseil communal a diminué ce poste de fr. 5'000.- par rapport à l'exercice précédent. Cette somme représente principalement l'économie que le Conseil communal a pu réaliser au travers de la conclusion de nouveaux contrats avec les entreprises mandatées pour effectuer cette tâche.

## **7. Environnement**

### ***Service des eaux***

Tout comme pour la neige, le Conseil communal ne peut malheureusement pas prévoir la quantité de pluie qui alimentera les sources communales en 2011. Par contre et tenant

compte du fait qu'un effort particulier a été fourni au niveau de la recherche et de la réparation de fuites, le Conseil communal estime que le montant d'achat d'eau prévu au budget est réaliste.

Cette volonté d'amélioration du réseau d'eau influence également le compte « Entretien des réservoirs et du réseau », poste que le Conseil communal a sensiblement augmenté.

Un nouveau compte « Protection des sources » a été créé afin de séparer du compte général de l'entretien du réseau les frais liés à la mise sous protection des sources.

Au niveau du montant lié à la vente d'eau, le Conseil communal a prévu une hausse des recettes non pas car il estime que la consommation augmentera, mais du fait de l'application des nouveaux tarifs.

### ***Protection des eaux***

Le Conseil communal a revu le fonctionnement concernant les cotisations aux assurances maladie et accidents. Effectivement, la « part employé » d'un des employés communaux était réglée par la commune, qui se faisait rembourser par la suite. Ceci n'étant plus le cas et l'employé en question réglant lui-même sa part, le compte 710.305.00 a été adapté en conséquence.

Le Conseil communal prévoit une attribution à la réserve de fr. 8'640.- ce qui confirme la pertinence des nouveaux tarifs mis en place.

### ***Ramassage et incinération des déchets***

En se basant sur les chiffres connus de l'année 2010, le Conseil communal constate une baisse des déchets à incinérer, qu'il a reportée dans les comptes du budget 2011 aux postes « Ramassage déchets urbains » et « Participation à incinération ». Le Conseil communal pense que cette situation provient du tri du carton possible désormais au travers de la nouvelle benne mise à la disposition des citoyens.

### ***Autres charges et revenus sur déchets***

Le Conseil communal a élaboré le budget de ce chapitre au plus près de sa conscience. Il a par exemple tenu compte de l'achat d'une benne à verre insonorisée dont le prix d'achat a été ajouté au poste « Recyclage du verre ». Par contre, les chiffres de ce chapitre pourront subir de sensibles modifications, puisque 2011 est une année de transition au niveau du recyclage des déchets aux Ponts-de-Martel de par la création de la nouvelle déchetterie.

Au niveau de la récupération du papier, le Conseil communal estime que les charges seront plus élevées qu'auparavant. Effectivement, le papier récolté par le biais des deux ramassages annuels est toujours envoyé à l'usine d'Utzenstorf, mais en moins grande quantité. Le papier récolté au moyen de la nouvelle benne emprunte une filière différente qui coûte encore plutôt que de rapporter de l'argent. Le Conseil communal estime ces frais à fr. 50.-/tonne, ce qui est bien moins coûteux que les fr. 350.-/tonne à régler lors de l'incinération des déchets.

## ***Cimetière***

Les traitements du personnel d'entretien sont en légère hausse par rapport aux exercices précédents. Cela s'explique par le fait que le salaire de l'apprenant « Agent d'exploitation » est également réparti dans ce chapitre et que les employés communaux passent beaucoup de temps à l'entretien du cimetière.

Afin de répondre aux attentes de la population ponlière, le Conseil communal projette de construire dans les années à venir un columbarium et un jardin du souvenir.

## **8. Economie publique**

### ***Tourisme***

Les Chemins de fers fédéraux ont annoncé diverses nouvelles restrictions face aux Cartes journalières Commune. Différentes associations ont fortement réagi pour finalement parvenir au consensus suivant :

1. Les utilisateurs pourront toujours utiliser les cartes journalières avant 9h le matin.
2. Les communes s'engagent à délivrer leurs cartes uniquement à leurs propres habitants.
3. Le nombre maximal de cartes journalières que peut obtenir une commune est lié au nombre d'habitants qu'elle compte. (jusqu'à 2'000 habitants : 2 cartes).
4. La vente par des intermédiaires est interdite.
5. Le prix d'achat d'un jeu de cartes journalières passe de fr. 9'775.- à fr. 11'300.-.

Selon les prévisions du Conseil communal, les comptes 2010 présenteront une perte de fr. 2'500.- au niveau de ce chapitre. Tenant compte surtout des points 2 et 5 ci-dessus, le Conseil communal prévoit une perte de fr. 10'000.- en 2011, ce qui n'est malheureusement pas acceptable. Même si ce service est fortement apprécié, le Conseil communal a raisonnablement prévu d'y renoncer.

## **9. Finances et impôts**

### ***Impôts***

Selon les instructions de l'Etat, le Conseil communal a tenu compte d'une augmentation de 1.6% des impôts sur le revenu des personnes physiques par rapport aux comptes 2008 et 2009, augmentation à laquelle il a été retiré 5%.

Au niveau des personnes morales, le Conseil communal a tenu compte de l'évolution des entreprises en place actuellement.

### ***Péréquation financière***

Alors que le montant obtenu au travers de la péréquation financière horizontale sera plus important qu'en 2009 (mais moins que ce que prévoyait le budget 2010), le Conseil communal regrette de ne plus recevoir un centime au travers de la péréquation verticale. Effectivement, une majeure partie de cette somme est destinée à la commune de Val-de-Travers, selon les barèmes en place.

## ***Intérêts***

Le montant total des intérêts est en hausse par rapport aux exercices précédents car il tient compte désormais des emprunts en relation avec la viabilisation du quartier des Prises.

Par contre, un emprunt au taux de 2.31% a été renouvelé à un taux de 1.86% sur 9 ans, ce qui enchante le Conseil communal.

## ***Biens du patrimoine financier***

Le Conseil communal a doublé le montant lié à l'entretien de l'immeuble Grande rue 45 car il projette le changement de toutes les vanes des radiateurs de l'immeuble. Effectivement, elles ne sont pas thermostatiques et coulent les unes après les autres.

## ***Immeubles du patrimoine administratif***

Au niveau de l'entretien des immeubles du patrimoine administratif, le Conseil communal a prévu le changement en 2011 des fenêtres du bureau communal, ce qui explique la hausse visible de fr. 8'000.- par rapport aux exercices précédents.

Concernant le loyer du collège, le Conseil communal vous l'annonçait au travers des pages précédentes, le fonctionnement financier de l'école secondaire a été totalement revu. Le poste « Loyer collège » du chapitre « Immeubles du patrimoine administratif » n'a toujours concerné que l'école secondaire. Ce montant global est désormais sorti de ce chapitre et réparti dans plusieurs nouveaux comptes du chapitre « Enseignement ». Ceci amène une plus grande clarté et transparence, ce dont le Conseil communal est satisfait.

## **Conclusions**

Le résultat final du budget correspond à l'état actuel de nos connaissances sur la situation économique du canton et de la répartition des frais entre l'Etat et les communes.

Outre les chapitres liés à l'école secondaire et à la déchetterie pour lesquels le Conseil communal peut imaginer quelques différences entre le budget et les comptes 2011, les montants prévus devraient être respectés.

Ce budget souffre beaucoup de la perte du montant obtenu précédemment au travers de la péréquation verticale. Il bénéficie par contre des retombées positives des amortissements supplémentaires effectués en 2009.

Le résultat final du budget se présente ainsi :

<b>Dépenses totales</b>	<b>fr.</b>	<b>5'170'500.-</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>fr.</b>	<b>5'106'060.-</b>
<b>Déficit présumé</b>	<b>fr.</b>	<b>64'440.-</b>





**Commune des Ponts-de-Martel**

**ARRÊTÉ**

- I. Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,  
Entendu le rapport du Conseil communal et ses conclusions,  
Entendu le rapport de la Commission financière

**Arrête :**

**Article premier :** Est approuvé le budget de l'exercice 2011 comprenant :

**a) Le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :**

Charges	fr.	5'170'500.-
Revenus	fr.	5'106'060.-
<b>Excédent de charges</b>	<b>fr.</b>	<b>64'440.-</b>

**b) Le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :**

Dépenses	fr.	875'000.-
Recettes	fr.	140'000.-
<b>Investissements nets/augmentation</b>	<b>fr.</b>	<b>735'000.-</b>

**c) Le budget des dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :**

Dépenses	fr.	525'000.-
Recettes	fr.	3'000.-

**Article 2 :** Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.  
Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

- II. Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,  
Sur proposition du Conseil communal

**Arrête :**

**Article premier :** Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de travaux exécutés dans le cadre du budget, pour l'exercice 2011.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Les Ponts-de-Martel, le 14 décembre 2010

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le Président, Le secrétaire,

Gian Carlo Frosio

Jean-Maurice Kehrli

## **INVESTISSEMENTS PREVUS**

- - - - -

I210	Création / modification de la cour du collège	fr.	50'000.-
I340	Création d'un couvert pour pique-niqueurs aux abords du Centre du Bugnon	fr.	20'000.-
I390	Réfection des parois extérieures du Temple	fr.	35'000.-
I620	Réfection du tronçon de route situé entre Voisinage 30 et Martel-Denier 1	fr.	100'000.-
I650	Création d'abris de bus	fr.	40'000.-
I700	Modernisation et entretien du réseau d'eau	fr.	500'000.-
I720	Implantation dans la localité de conteneurs enterrés à ordures (Moloks)	fr.	100'000.-
I740	Création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir	fr.	30'000.-
J942	Remplacement des fenêtres de la façade Sud de l'immeuble Pury 3	fr.	25'000.-
J942	Aménagement de la 2 <sup>ème</sup> étape du quartier des Prises	fr.	<u>500'000.-</u>
<b>Total</b>		<b>fr.</b>	<b>1'400'000.-</b>
<b>A déduire subventions et participations (estimations)</b>		<b>fr.</b>	<b><u>143'000.-</u></b>
<b>Investissements nets à charge</b>		<b>fr.</b>	<b><u>1'257'000.-</u></b>

### **Création / modification de la cour du collège**

Une étude est en cours concernant la sécurisation de la cour du collège actuelle, voire même la création d'une nouvelle cour.

### **Création d'un couvert pour pique-niqueurs aux abords du Centre du Bugnon**

Le Conseil communal étudiera cette idée née très récemment et a décidé de déjà l'inclure dans ses intentions.

### **Réfection des parois extérieures du Temple**

Les parois extérieures du Temple ne sont pas de première fraîcheur et leur réfection est nécessaire.

### **Réfection du tronçon de route situé entre Voisinage 30 et Martel-Dernier 1**

Ce tronçon ayant particulièrement souffert au fil des années, le Conseil communal prévoit sa réfection. L'investissement sera certainement subventionné par l'Etat à hauteur de 40%.

### **Création d'abris de bus**

Le Conseil général avait déjà été consulté à ce propos et n'avait pas jugé le moment opportun pour investir dans ces ouvrages, tout en laissant le soin au Conseil communal de représenter ce projet ultérieurement.

### **Modernisation et entretien du réseau d'eau**

Le Conseil communal met en place actuellement un plan directeur lié à la modernisation et à l'entretien du réseau d'eau qui fera l'objet d'une future demande de crédit. L'Etat subventionnera certainement ces investissements à hauteur de 20%.

### **Implantation dans la localité de conteneurs enterrés à ordures (Moloks)**

La vision à long terme du Conseil communal et la tendance cantonale s'orientent vers l'implantation de conteneurs enterrés afin de récolter les ordures ménagères et de supprimer, par conséquent, le ramassage porte-à-porte.

### **Création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir**

Le sondage auprès de la population démontrait le besoin évident d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière des Ponts-de-Martel. Le Conseil communal prévoit leur construction dans les prochaines années.

### **Remplacement des fenêtres de la façade Sud de l'immeuble Pury 3**

Les fenêtres actuelles ne donnant plus satisfaction, le Conseil communal prévoit de les changer, afin également d'effectuer des économies d'énergie de chauffage. Cet investissement pourrait être subventionné à hauteur de fr. 3'000.- par l'Etat, sous toute réserve.

### **Aménagement de la 2<sup>ème</sup> étape du quartier des Prises**

Les parcelles de la première étape du quartier des Prises trouvant acquéreur assez rapidement, l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> étape surviendra dans un avenir relativement proche.